Image not found or type unknown

Droit de visite et travail le samedi

Par **moa86100**, le **28/01/2016** à **18:55**

bonjour, je travail en cdd contrat adulte relais e trois ans, pour une durée hebdomadaire de 35h du mardi au samedi.
je reçois à mon domicile en droit de visite mes filles un weekend-end sur deux et la moitié des vacances.
j'aimerai savoir s'il est vrai que j'ai droit de disposer d'un samedi par mois dans ma situation au regard de mon droit de visite de mes filles. si oui ai je la possibilité de travailler le lundi pour compenser ou si je perds 7 heures de salaire et d'action professionnelle, ayant signé un cdd 35h...?
et quelles sont les obligations de l 'employeur et mes droits dans le cadre de mes congés en général et l'été?
je vous remercie bien cordialement
Laurent Laboureau

Par **P.M.**, le **28/01/2016** à **19:25**

Bonjour,
Il faudrait essayer de régler cela avec l'employeur avec l'employeur si l'entreprise est ouverte le samedi car a priori, il n'a aucune obligation de vous permettre de ne pas venir travailler un samedi par mois...
Pour les congés payée il doit simplement essayer de tenir compte de la situation familiale

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés